

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI) - (N° 1005)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
M. Urvoas, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots : « également à la même », les mots : « au président de la Haute ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de précision.